

Fiche de données de sécurité

(Règlement CE 1907/2006)

DRESS MATIC

1. IDENTIFICATION DE LA PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

- Identification de la préparation DRESS MATIC
- Utilisation de la préparation Lessive linge écologique
- Conditionnement Bidon de 5 Kg
- Identification de la société/entreprise:
Fabricant SUTTER Industries S.p.A.-15060 Borghetto Borbera (AL) Italie
Responsable de la commercialisation:
Sutter France sarl - V. Général De Gaulle PARC ACTISUD 69530
BRIGNAIS
- Numéro de téléphone d'appel d'urgence: (+33) 01 40 05 48 48 Centre Anti-poison Paris
- Information 04.72.31.06.02
- Pour la compétence sur ce document: marco.verna@sutter.it - www.sutter.it

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

- Classification selon la Dir. 99/45/CE: Irritant

Risque pour la santé humaine en cas de:

Inhalation	Aucun
Contact avec la peau	Irritant.
Contact avec les yeux	Irritant. Risque de graves lésions.
Ingestion	Dangereux. Provoque de graves irritations aux muqueuses avec possibles dommages intestinales

- Autres informations Aucune
- Risques pour l'environnement Non pertinent. Ne pas excéder dans l'utilisation

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

- Composants dangereux selon la Dir. CEE 67/548, la Dir. CE 99/45 et successifs Adaptations au progrès technique:

Nom des composants	EINECS	C.A.S.	R	TLV/TWA (mg/m3)	Conc. (%)
Savon potaxique	263-049-9	61789-30-8	R36/38	n.d.	5 - 10
Triéthanolamine	203-049-8	102-71-6	R36/38	5	5 - 10
Alcool Gras Alkoxylé (Monomères constituants énumérés à l'EINECS)	polymer	n.d.	R36/38	n.d.	10 - 20
Sodium Alkyl Aryl Sulfonate	246-680-4	25155-30-0	R22-R38-R41	n.d.	10 - 20

- Composition (Reg. 648/2004/CE).

Agents de surface non ioniques	Conc. (%)
Agents de surface anioniques	15 - 30
Savon	15 - 30
	5 - 15

Contient: parfums, citrates, enzymes, azurants optiques, chloromethylisothiazolinone, methylisothiazolinone, hexyl cinnamal, citronellol, alpha isomethyl ionone

Ne contient pas de phosphate

Fiche de données de sécurité

(Règlement CE 1907/2006)

DRESS MATIC

4. PREMIERS SECOURS

- Indications générales
En cas de doute ou quand les symptômes restent, consulter un médecin, montrer et tenir à disposition la présente fiche de sécurité. N'administrer aucune substance par voie orale à une personne ayant perdue connaissance
- Premiers secours en cas de:
 - Inhalation
Non applicable
 - Contact avec la peau
Laver abondamment à l'eau. En cas d'apparition de premiers symptômes, consulter un médecin.
 - Contact avec les yeux
Laver abondamment à l'eau. Consulter un médecin. Alerter les premiers secours.
 - Ingestion
Ne pas provoquer de vomissements. Consulter un médecin. Alerter les premiers secours.
- Autres informations
Aucune

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L' INCENDIE

- Classification du produit
Non inflammable
- Tout moyen d'extinction approprié:
Sont optimales les normales moyens comme de l'eau pulvérisée et des extincteurs à la mousse ou à le Dioxyde de Carbone (CO₂)
- Tout moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:
Aucun, mais pour éviter le danger de réactions qui aggrave l'incendie, utiliser uniquement les moyens conseillés
- Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:
Non requis. Vêtement de protection normal
- Tout danger particulier résultant de l'exposition à la préparation en tant que telle, aux produits de la combustion aux gaz produits:
Irritations cutanées et oculaires. Pas de autre danger
- Autres informations
Refroidir les emballages avec de l'eau froide

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- Les méthodes de nettoyage:
Absorber avec un matériau inerte.
Pour la récupération du matériel respectant la protection de l'environnement se référer au point 13
- Les précautions individuelles:
Gants et lunettes conseillés
- Les précautions pour la protection de l'environnement:
Eviter de déverser dans les égouts et dans les eaux superficielles et souterraines
- En cas d'urgence, informer
Les Autorités compétentes.

Fiche de données de sécurité

(Règlement CE 1907/2006)

DRESS MATIC

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Suivez la législation locale au sujet de la sécurité des travailleurs (Décrets 92-1261 et 94-181)

- Manipulation - Moyens de protection individuelle:
Gants conseillés en cas d'utilisation fréquente et/ou prolongée.
- Stockage - précautions générales:
Local frais
- Stockage - précautions particulières:
Évitez la chaleur et la lumière solaire

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- Valeurs limites d'exposition
Non applicable. Voir le point 3 pour les valeurs des composants

Source et information: ACGIH (Conférence de l'Amérique des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux)
- Contrôle de l'exposition:
N'est pas besoin d'un rapport sur la sécurité chimique qui contient des risques différents de ceux spécifiés aux points 3, 11, 12 et 15 et des mesures de protection différentes de ceux spécifiées dans le présent point
- Contrôle de l'exposition professionnelle:
Pour une amélioration de la sécurité personnelle et de l'environnement suivre avec attention les recommandations présentes dans l'étiquette, la fiche technique et cette fiche

Protection respiratoire
Aucune
Protection des yeux
Lunettes (EN 166 F)
Protection des mains
Gants conseillés.

Protection de la peau
Chaussures de sécurité (EN 347) en cas de dispersion importante.
- Contrôle de l'exposition de l'environnement:
Utiliser correctement avec les quantités indiquées dans le paragraphe 16, sur l'étiquette et dans la fiche technique.
Eviter de déverser dans l'environnement aquatique

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Informations générales:
Aspect, couleur, odeur
Liquide, bleu, floral
- Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement:
- Solubilité dans dissolvants:
Eau
Totale
Organiques polaires (Ethanol)
Totale
Organiques apolaires (n-Octanole)
Partielle
Densité relative
1,05
Point d'ébullition
aprox 100°C
Point d'inflammabilité
>65°C
pH
8,5 - 9,5
- Autres informations
Non nécessaires

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Stabilité
Produit stable
- Conditions à éviter
Aucune recommandation particulière.
- Matières à éviter
Aucune recommandation particulière.
- Produits de décomposition dangereux
Aucun. Pas de danger de décomposition

Fiche de données de sécurité

(Règlement CE 1907/2006)

DRESS MATIC

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Prémisse: LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE SECTION SONT BASÉES SUR L'EXPÉRIENCE EN L'UTILISATION DU PRODUIT
Les effets sur la santé humaine décrites ici ne sont pas fondés sur une contenu élevée en acide et / ou caustique , mais par la forte présence des agents de surface qui, en dépit de sa neutralité, ont tendance à retirer la protection gras de la peau et muqueuses
- Les effets aigus oraux Dangereux. Provoque de graves irritations aux muqueuses avec possibles dommages gastro-intestinales et vomissement
- Effets aigus cutanés Irritant.
- Effets aigus pour les voies respiratoires Aucun
- Effets aigus oculaires Sévères inflammations et dommages en fonction du temps de contact
- Toxicité par administration répétée pour contact cutané Irritant. Possibles dommages persistants en raison de la forte teneur d' agents de surface / dégraissants
- Toxicité par administration répétée pour contact avec les yeux Irritant. Possibles sévères dommages persistants en raison de la forte teneur d' agents de surface / dégraissants
- Toxicité par administration répétée pour inhalation Aucune
- Sensibilisation pour inhalation Aucune
- Sensibilisation pour contact cutané Aucune. Le produit est seulement irritant
- Autres informations Pas de effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- Écotoxicité Aucune selon la Dir. 1999/45/CE et de sa modification Dir. 2006/8/CE.

Aucun composant de ce produit a valeurs de L(E)(I)C50 tels qui est considéré comme "Dangereux pour l'environnement"
- Mobilité Non connue. Voir point n° 9
- Persistance et dégradabilité Biodégradabilité des composants agents de surface comme a exigé le Règ. CE 648/2004. Aucun effet nocif connu pour les stations d'épuration.
- Potentiel de bioaccumulation Facteur de bioconcentration pas connu. Coefficient de répartition octanol/eau $K_{ow} < 1000$
- Résultats de l'évaluation des caractères persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT): Non prescrits parce que n'est pas besoin d'un rapport sur la sécurité chimique
- Autres effets nocifs Le produit n'augmente pas le contenu en AOX (Halogénés Organiques Adsorbables) des eaux usées
- Autres informations Ces informations pertinentes pour l'environnement sont complétées de celles prévues au point. 6 (rejet), 7, 13 (élimination), 14 (transports) et 15 (préparations dangereuses)

Fiche de données de sécurité

(Règlement CE 1907/2006)

DRESS MATIC

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- Qualification comme déchet (L. 475/88) Spécial / dangereux (Dir.CE 91/156, 91/689, 94/62 Dec. 2000/532, 2001/118, 2001/119, 2001/573).
- Traitement du produit comme déchet Le produit non utilisé doit être traité comme "déchet spécial" et confié à un professionnel habilité à ce traitement particulier.

En cas de fuite ou déversement NE PAS laver à l'eau, mais absorber abondamment avec un matériau inerte (sciure) et récupérer ce mélange résultant. Se référer aux éventuelles instructions, et recommandations (équipement de protection) énoncées au point n°8. Ce mélange devra être traité comme "déchet spécial" et confié à un professionnel habilité à ce traitement particulier.

- Traitement de l'emballage comme déchet Après l'utilisation ne disperser pas dans l'environnement, mais envoyer à l'élimination suivant la législation locale au sujet des déchets

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- Voie terrestre. Classe et code ADR/RID Non réglementé
- Voie maritime. Code IMDG Non réglementé
- Voie air. Code ICAO/IATA Non réglementé

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- Étiquetage selon la DIR. 99/45/CE et son Adaptation au Progrès Technique



IRRITANT

- Type du risque - Phrases de risque (R) R38 - Irritant pour la peau
R41 - Risque de lésions oculaires graves
- Conseils de prudence (S) S2 - Conserver hors de portée des enfants
S36/37 - Porter un vêtement de protection et des gants appropriés
S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste
Ne pas ingérer

Fiche de données de sécurité

(Règlement CE 1907/2006)

DRESS MATIC

16. AUTRES DONNÉES

- **Étiquetage comme détergent.**

Dosage conseillé pour Kg. de linge sec:

Eau douce (<15°F): 15 grammes - Eau moyenne (15 ÷ 25 °F): 25 grammes - Eau dure (>25°F): 35 grammes

- **La présente fiche sécurité doit être présentée lors de toute consultation chez un médecin.**

Phrases de risque écrites dans les sections 2 et 3:

R22 - Nocif en cas d'ingestion

R36 - Irritant pour les yeux

R38 - Irritant pour la peau

R41 - Risque de lésions oculaires graves

Ces informations décrivent uniquement les exigences de sécurité d'usage pour les utilisateurs, magasiniers et sont basées sur nos connaissances actuelles.

Elles ne sont aucune garantie sur les prestations et sur la qualité des produits selon les termes de la loi.

Ces informations sont disponibles sur la fiche technique et l'étiquette du produit.

- Changements de l'édition précédente

Adaptation à les Dirs. CE 2008/58 et 2009/2 (30° et 31° ATP de la Dir. 1967/548 sur les substances dangereuses); harmonisation de l'annexe I de la Dir. CE 1967/548 avec l'annexe VI du Reg. CE 1272/2008
